



ESI ANGERS ESI RENNES ESI TOURS

ESI NANTES Coulongé ESI NANTES Marsauderies



Mail : cgt.disi-ouest@dggfp.finances.gouv.fr

site : <http://www.financespubliques.cgt.fr/351/>

Groupe de travail sur la fusion des ESI Nantais 1^{er} février 2017

M. Kerguelen a reçu à leur demande les organisations syndicales de la DiSI Ouest pour évoquer la fusion des ESI de Nantes Marsauderies et Nantes Coulongé.

En voici le compte-rendu :

⇒ sur l'encadrement

Les discussions sont encore en cours en centrale pour savoir s'il y aura 2 AFiPA ou un AFiP et un IP, si un IP viendra dans ce cas de l'extérieur ou sera pris sur les effectifs de la DiSI. Les trois AFiPA actuellement à Nantes ne peuvent pas postuler pour ces postes.

Le DiSI espère avoir un éclairage pour le dialogue de gestion prévu au mois de mars et en tout cas avant le mouvement national des AFiPA.

⇒ sur le calendrier

Les fusions des ESI se répartissent sur 2017 et 2018 au niveau national. La date annoncée pour Nantes est fixée au 1^{er} septembre, des changements ne sont toutefois pas totalement à exclure.

⇒ sur les services RHB des ESI

Il y aura toujours des tâches de RHB et d'accueil assurées sur les deux bâtiments – donc des personnels affectés à ces tâches pour que le service soit toujours rendu de manière identique.

Mais d'un autre côté, M. Kerguelen a spécifié que la fusion devait apporter des bénéfices. La question de l'organisation et de la répartition des tâches sera posée.

⇒ sur les modalités de mutations/ d'affectations

Une fois la fusion réalisée, il n'y aura plus qu'une CAPL de mutation/affectation pour les seuls personnels administratifs (entre la DiSI et le futur ESI).

Pour cette année, la tenue d'une CAPL dépendra de la date effective de fusion.

À terme, pour changer de bâtiment, la demande se fera directement au. à la chef.fe d'ESI.

⇒ sur le vivier

Les demandes seront examinées en fonction des besoins de chaque service. Il n'y donc pas de règle formalisée quant au refus ou à l'acceptation des demandes d'inscription au vivier.

M. Kerguelen a convenu qu'il ne faudrait pas que la DiSI bloque trois années de suite les demandes de collègues, rappelant toutefois que l'avis qu'il donne concerne l'inscription au vivier et pas la mutation effective vers les services centraux.

Face à l'afflux des demandes, toutes ne seront pas satisfaites par la Centrale.

⇒ **sur l'immobilier**

Pour l'instant, pour M. Kerguelen, **la fusion ne sera que la fusion**. Il n'y aura pas de mouvement physiques des personnels dans l'immédiat.

Pour l'avenir, les aspects immobiliers dépendent du Préfet via le RPIE.

À cette occasion, le DiSI nous a informés qu'il œuvre à l'optimisation et à l'entretien des bâtiments – à Nantes comme à Angers. C'est dans ce cadre que le bâtiment des Marsauderies abritera une partie des archives de la DRFiP 44.

⇒ **sur le règlement intérieur**

Le règlement intérieur sera revu en tenant compte des instructions nationales, notamment du GT informatique prévu au printemps. Les modalités d'organisation des horaires variables pourraient être modifiées.

Nous restons à votre disposition pour tout complément.

Vos représentants pour la CGT : Ronan PRAT, Yvic KERGROAC'H
